

RAPPORTEUR : Emmanuel AGIUS, Président

**TITRE : Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du bassin versant du Wimereux.
Avis du SyMPaC.**

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté du 17 juillet 2019, un Plan de Prévention du Risque Inondation a été prescrit sur le bassin versant du Wimereux.

Le projet a été établi en concertation avec les collectivités concernées.

Par courrier en date du 5 décembre 2019, reçu le 19 décembre 2019, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a transmis le projet de PPRI à la consultation des Personnes Publiques, conformément à l'article R 562-7 du Code de l'Environnement.

Le dossier comprend :

- une note de présentation ;
- le bilan de la concertation ;
- le règlement ;
- les cartographies d'aléas, d'enjeux, de hauteurs d'eau et des zonages réglementaires.

A l'issue de la consultation, le dossier sera soumis à enquête publique. Après son approbation, le PPRI constituera une servitude d'utilité publique qui s'imposera aux documents et à la gestion des actes d'urbanisme.

Le Pays du Calaisis se trouve très peu impacté par ce PPRI, seule la commune de BOURSIN (CCPO), est concernée. Compte-tenu de la nature du risque et des enjeux, le PPRI s'avère être un outil adapté pour gérer et aménager le territoire en prenant en compte le risque.

Par conséquent, je vous propose d'émettre un avis favorable au projet de Plan de Prévention des Risques Inondation du bassin versant du Wimereux.

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- son envoi en Sous-Préfecture le 18 février 2020
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCI le 18 février 2020

Le Président du SyMPaC,

Emmanuel AGIUS

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

Emmanuel AGIUS



COMITE SYNDICAL DU 13 FEVRIER 2020

Le treize février de l'an deux mille vingt, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le trois février deux mille vingt, s'est réuni à CALAIS en la salle du Bureau Municipal, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS, Président.

Etaient présents :

Mmes Malika BOUAZZI, Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Nicole HEUX, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Gérard CLAIS, Michel HAMY, Dominique LEGRAND, Philippe MIGNONET, Francis LECOCQ, Bernard LELIEVRE, Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Béatrice BOULANGER, Nicole CHEVALIER, MM. Jean-André DELACRE, Frédéric MELCHIOR, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Brigitte HAVART, MM. Eric BUY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Marc MEDINE, Antoine PERALDI, Pierre PREVOST (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Jacqueline DEWET (pouvoir Mme BOUAZZI); MM. Pierre-Henri DUMONT, Gérard GREMAT, Fabrice MARTIN, Pascal PESTRE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, MM. Olivier MAJEWICZ, Daniel PIQUET, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

M. Guy VASSEUR (pouvoir Mr DEMILLY), Thierry POUSSIÈRE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient Absents :

Mme Michèle DUCLOY, MM. Guy ALLEMAND, Alain FAUQUET (**Grand Calais Terres & Mers**).

MM. Yves ENGRAND, Julien RENAULT (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;